

# DOCUMENT CADRE pour la présentation des PROJETS DE RECHERCHE en SANTE - SECURITE - QUALITE de VIE au TRAVAIL Prévention des risques professionnels à soumettre à Association AINF

## Rappel : contexte et objectifs de l'appui AINF à des projets de recherche

Association AINF a vocation à soutenir des projets de recherche, en tous domaines : scientifique, médical, technique, juridique, sociologique, RH, organisationnel, .. sur les champs de la Santé Sécurité Qualité de Vie au travail, pour répondre à sa mission de coordination et d'anticipation sur les terrains de la promotion du bien-être et de la qualité de vie au travail, et dans la visée de mieux aider les entreprises à répondre à ces exigences, sur la base de programmes menés avec une réelle rigueur scientifiques.

Association AINF souhaite contribuer ainsi à la réalisation de projets d'intérêt collectif, utile aux entreprises dans le cadre de leur politique de prévention des risques professionnels, et de promotion de la qualité de vie au travail, et ce, en lien avec les centres de recherche, les universités, les établissements d'enseignement supérieur, et les associations professionnelles.

Nous souhaitons en ce sens promouvoir la recherche scientifique en permettant une collaboration entre les centres de recherche et d'expertise, et les acteurs de terrain, et permettre par cela même la formation de jeunes professionnels au sein de centres de recherche et d'expertise, pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises, des acteurs sociaux, et de la société civile.

Les projets proposés pourront s'inscrire autour des trois priorités majeures d'Association AINF dans ce domaine :

- ➔ **Promouvoir une recherche scientifique et opérationnelle**, en **maillage entre acteurs** de terrain (entreprises, collectivités, experts professionnels ..) et centres de recherche et d'enseignement
- ➔ Dans les domaines Santé Sécurité et Qualité de vie au travail, **promouvoir la formation et l'excellence des professionnels de demain**, afin à la fois de développer l'expertise et la connaissance scientifique comme opérationnelle en matière de risques professionnels et de qualité de vie au travail
- ➔ Aider à orienter les investissements et les énergies dans des **méthodes ou des technologies du futur**, porteuses de sens et d'efficacité sur la SST / Qualité de vie au travail.

*Le présent document a pour objet de vous faciliter la démarche de dépôt de projet, pour examen par la direction d'Association AINF.*

## Envoi des dossiers de candidatures « projets de recherche »

Les dossiers de candidature sont à introduire auprès du Secrétariat d'Association AINF

Madame Annabelle VILET  
Assistante du Président d'Association AINF  
ASSOCIATION AINF  
ZI - rue Marcel Dassault  
59113 SECLIN

Tel : 03 20 16 92 05

[annabelle.vilet@association-ainf.com](mailto:annabelle.vilet@association-ainf.com)

## Admissibilité

### **CHAMPS : QUELS SONT LES PROJETS CONCERNES ?**

Sur le champ de la prévention des risques professionnels, et de la Santé Sécurité Qualité de vie au travail, tous les projets de recherche sont susceptibles d'être élus et seront examinés :

- ➔ Il peut s'agir de recherche, recherche méthodologique ou recherche appliquée, projets visant à la conception ou la valorisation d'outils, de dispositifs de mesure, ou de dispositifs de formation .. visant à terme à favoriser la prévention des risques professionnels en entreprises ..

### **CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION**

Les critères de sélection privilégiés sont :

- La qualité de prise en compte des problématiques SST / risques professionnels et impact potentiellement positif en la matière des résultats de la recherche
- Un caractère d'intérêt général, et d'intérêt collectif dépassant les besoins et critères immédiats d'une seule entreprise ou organisation (a minima visée sectorielle, et potentiellement visée sociétale)
- Applicabilité sur le terrain professionnel des entreprises et organisations
- Association d'acteurs professionnels et d'acteurs recherche / universités
- La multidisciplinarité
- La rigueur scientifique
- La qualité de formation des responsables et collaborateurs associés au projet
- Capacité de diffusion / valorisation en aval

### **QUI PEUT INTRODUIRE UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?**

- Un responsable d'un laboratoire ou centre de recherches, public, universitaire, ou privé, dans des domaines centrés sur ou impactés par / les questions SST / prévention des risques professionnels
- Une association professionnelle, générale ou sectorielle sur ces mêmes problématiques
- Une association scientifique sur ces mêmes problématiques
- Un responsable de programme de recherche / programme pédagogique de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, universités, écoles de gestion ..)
- Un acteur de la prévention et protection au travail associé à un centre de recherche ..

## Format du Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être rédigé et proposé selon le schéma suivant

### 1. Intitulé du projet

en une dizaine de mots

### 2. Pilote

Nom et coordonnées de la personne qui est ou sera responsable du projet

### 3. Partenaires / Equipe

Noms et coordonnées des partenaires associés au projet ;  
une lettre d'accord signée par chaque partenaire est à joindre au dossier

### 4. Résumé du projet

en une dizaine de lignes

### 5. Justification du projet

Indiquant :

- ⇒ Le cadre général du défi / problème / point stratégique ou névralgique que le projet compte aborder
- ⇒ Les éléments / programmes et résultats d'études antérieurs sur lesquels le projet se base
- ⇒ Les bénéfices escomptés pour les partenaires, pour Association Ainf, et plus généralement pour l'intérêt collectif des entreprises et des acteurs professionnels

### 6. Objectifs du projet

en une page maximum reprenez les objectifs de résultats du projet

### 7. Description du projet

en deux à trois pages maximum,  
précisant les différentes étapes du projet : contenu, objectifs de résultats de chaque phase, durée, partenaires associés et leur rôle dans la phase ..

### 8. Programmation de la mise en œuvre du projet

i.e. planning de réalisation sous forme de programme mensuel (deux pages maxi)

### 9. Moyens humains et matériels à mobiliser

précisez les moyens humains et matériels à mettre en œuvre :  
personnel, équipement, matériel, sous-traitance, supports de tests / expérimentations / actions-pilotes ...

### 10. Plan de financement

précisez les moyens financiers à prévoir : frais de personnel (heures, coût horaire total ..) ; frais de fonctionnement : nature, justification, coût unitaire, coût totale .. frais d'équipements éventuels ..  
Participation attendue de la part d'Association AINF, origine et montant des autres sources ...

### 11. Capacité du pilote et des partenaires à mener à bien le projet

Expérience des partenaires dans le domaine abordé par le projet

- ⇒ CV de chacun des partenaires,
- ⇒ raisons du partenariat,
- ⇒ antériorité de l'équipe pour travailler ensemble,
- ⇒ règles prévues pour organiser et gérer le partenariat
- ⇒ conventions internes
- ⇒ modes de fonctionnement prévus : réunions de concertation, modes de pilotage, contrôle financier, contrôle d'avancement des résultats

## Présélection

Une pré-sélection est établie par la Direction d'Association AINF, appuyée en tant que de besoin par un expert ou par un groupe ad hoc, qui :

- remet un avis quant à la pertinence du projet par rapport aux objectifs d'Association AINF
- propose une présélection
- convoque éventuellement les pilotes des projets présélectionnés pour une réunion avec la Direction d'Association AINF en vue d'une présentation orale suivie d'une séance de questions-réponses

## Sélection

L'ensemble des projets sont transmis au Comité de Direction d'Association AINF qui :

- examine les avis
- marque ou non son accord avec la présélection
- étudie les projets présélectionnés selon les critères de sélection
- convoque pour une première et /ou seconde réunion les pilotes des projets qu'il souhaite examiner

## Financement

- Les projets co-financés par Association AINF font l'objet d'une convention entre le pilote du projet et Association AINF.
- Un plan de financement par semestre est exigé dans le dossier de candidature comportant de façon détaillée et précise les moyens humains, de fonctionnement et de matériel requis.
- L'appui d'Association AINF n'est pas exclusif d'autres subventions ou soutiens.
- Association AINF ne couvre normalement pas les frais d'équipements, son appui se centrant sur les projets en eux-mêmes.
- Les frais occasionnés par la recherche ou l'action sont remboursés sur base de factures originales.
- Les modalités de financement pourront être les suivantes :
  - Une avance de 50% des 6 premiers mois est versée au promoteur au cours du premier mois.
  - Le solde du semestre et 50% du budget anticipé du semestre suivant, sont versés dans les trois mois après soumission et approbation du rapport semestriel par la direction d'Association AINF.
  - Le solde de la recherche (minimum 10% du budget total) est versé dans les trois mois après soumission et approbation du rapport final par la direction d'Association AINF.

## Décision-Révision

- Une décision est prise dans les trois mois suivant la soumission du projet.
- Les décisions seront communiquées par le Président aux auteurs du projet.
- Les décisions du comité de direction d'Association AINF ne sont pas motivées et sont irrévocables.
- La direction d'Association AINF peut cependant demander la révision en vue d'une nouvelle soumission.

## Modification du programme approuvé

Les participants au projet ne peuvent modifier le programme de formation ou de recherche, ni modifier les partenaires et les collaborations sans l'autorisation préalable et formalisée de la Direction d'Association AINF.

## Rapport d'activité

Un **rapport d'activité *semestriel*** est transmis à Association AINF au plus tard deux mois avant la fin du semestre. Il comporte les informations suivantes :

- ⇒ l'état d'avancement du projet
- ⇒ le plan d'activités pour les 6 prochains mois
- ⇒ les retards éventuels, leurs raisons et leurs implications sur le projet
- ⇒ toute autre information exigée par le Comité
- ⇒ Un **rapport scientifique** détaillé est transmis à la Direction d'Association AINF au plus tard 3 mois après la fin du projet. Une présentation orale peut être exigée.
  - **Le non respect de ces exigences peut entraîner l'arrêt pur et simple de la convention, avec remboursement et pénalités.**

## Valorisation des résultats

Association AINF contribue sur le plan scientifique, technique et humain à promouvoir la Santé Sécurité et Qualité de vie au travail.

La valorisation des résultats des travaux réalisés grâce à l'intervention d'Association AINF permettra aux différents acteurs associés d'être des partenaires visibles et privilégiés du monde professionnel sur ces domaines SST

Ainsi la valorisation des résultats de l'étude sera exigée et approuvée par la direction d'Association AINF, que ce soit par la publication dans une revue scientifique, par une contribution à un congrès, par la publication d'une brochure d'information ou tout autre support médiatique.

Toute valorisation et toute communication feront clairement mention du support d'Association AINF, par l'intitulé suivant :

*« Cette recherche ou étude ou action a été conduite grâce au soutien d'ASSOCIATION AINF I »*

Le plan de communication pourra être établi avec l'aide d'Association AINF.

## Considérations déontologiques

Les partenaires et le pilote du projet doivent s'assurer que le projet proposé respecte les principes déontologiques généralement applicables aux activités professionnelles et de recherche.

En l'occurrence, la soumission du projet à un Comité d'Ethique pour avis peut être requise par la direction d'Association AINF.

■ Association AINF J1109